

Projets de coopération soutenus par l'Ambassade de Suisse pour Madagascar, les Comores et les Seychelles

Appel à manifestation d'intérêt pour 2021

Description

L'Ambassade de Suisse à Antananarivo dispose pour 2021 d'un crédit « Petites actions » qui lui permettra de soutenir financièrement un nombre limité de projets de coopération au développement et de promotion des droits humains à Madagascar, aux Comores et aux Seychelles.

Les projets devront être réalisés à Madagascar pour les demandes émanant de Madagascar, aux Comores pour les demandes émanant des Comores et aux Seychelles pour les demandes émanant des Seychelles.

Les projets de coopération financés par le crédit de l'Ambassade de Suisse devront s'inscrire dans les objectifs de la politique extérieure de la Suisse qui visent, entre autres, à promouvoir le développement durable et les droits humains, ainsi qu'à favoriser la paix, la liberté, la sécurité, la justice et le bien-être de la personne en prenant en considération les intérêts des générations futures.

Dans cette optique, l'objectif principal de la Suisse, en matière de développement et de coopération, est de contribuer à améliorer les conditions et la qualité de vie des populations vulnérables.

Priorités et critères de sélection

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- Demandeur :
Organisation ou association de la société civile en mesure d'assumer la gestion, suivi et évaluation du projet; de travailler de façon participative et d'inviter les bénéficiaires à participer aux principales phases du projet (identification, formulation, mise en œuvre et évaluation) ; transparence dans la gestion et relation avec d'autres bailleurs.
- Bénéficiaires :
Motivation, prise en charge, apport personnel, sans discrimination de race, sexe, origine, orientation politique ou religieuse.
- Structure du projet :
Définition claire des objectifs, des actions et résultats attendus ainsi que des travaux à accomplir avec les bénéficiaires. Les projets doivent respecter le contexte culturel, social et environnemental, être aconfessionnels et apolitiques.
- Les projets ont une durée maximale d'une année. Le dernier versement sera effectué au plus tard le 30 novembre 2021.
- Contexte et impact du projet :
Promotion des droits de l'homme et des enfants, promoteur de développement durable.

Priorité sera donnée aux projets proposant une approche innovatrice.

Appel à manifestation d'intérêt

L'appel s'ouvre le 1^{er} août 2020 pour être clôturé le 1^{er} octobre 2020. Le soutien financier de l'Ambassade de Suisse ne peut pas être renouvelé. Il s'agit d'une contribution unique, dont le montant ne dépasse généralement pas l'équivalent en monnaie locale de 10.000 CHF.

Pour Madagascar, le budget des projets doit être formulé en Ariary.

La demande de contribution devra être envoyée par courriel à l'Ambassade de Suisse à Antananarivo : antananarivo@eda.admin.ch accompagnée du formulaire de demande d'appui. Sont également souhaités le récépissé de constitution de l'association/organisation, le calendrier/chronogramme du projet.

En cas d'approbation du projet, l'Ambassade informera l'organisation / l'association concernée en janvier 2021.